

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR,
Au bureau, place du Marché-Noir, et chez
MM. GAULTIER, JAYAUD, MILON, libraires.
Les Abonnements et les Annonces sont
reçus, à Paris, à l'Office de Publicité Dépar-
tementale et Etrangère, LAFFITE-BULLIÈRE
et C^o, place de la Bourse, 8, et à l'Agence
Centrale de Publicité des Journaux des Dé-
partements, rue du Bac, 93.

Gare de Saumur (Service d'hiver, 10 novembre).

Départs de Saumur pour Nantes.

7 heures 06 minut. soir, Omnibus.
4 — 35 — — Express.
3 — 36 — — matin, Poste.
9 — 04 — — Omnib.-Mixte.

Départ de Saumur pour Angers.

1 heure 02 minutes soir, Omnibus-Mixte.

Départs de Saumur pour Paris.

9 heures 50 minut. matin, Express.
11 — 25 — — Omnibus.
5 — 31 — — soir, Omnib.-Mixte.
9 — 57 — — Poste.

Départs de Saumur pour Tours.

3 heures 02 minut. matin, Omnib.-Mixte.
7 — 52 minut. matin, Omnib.-Mixte.

PRIX DES ABONNEMENTS.

Un an, Saumur, 18 f. » Poste, 24 f. »
Six mois, — 10 » — 13 »
Trois mois, — 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception
d'un avis contraire. — Les abonnements de-
mandés, acceptés, ou continués, sans indi-
cation de temps ou de termes seront comptés
de droit pour une année.

CHRONIQUE POLITIQUE.

Voici, d'après le journal *l'Europe*, l'analyse
de la dépêche adressée par M. Drouyn de Lhuys
aux agents diplomatiques de la France à l'é-
tranger.

Après avoir rendu hommage à la modération
dont la nation grecque a fait preuve dans ces
graves circonstances, le ministre déclare que si
le gouvernement de l'Empereur n'a pas vu avec
indifférence les événements qui viennent de s'ac-
complir, il n'a pas cru cependant devoir s'y op-
poser. Deux considérations se présentaient
devant lui : d'un côté, les traités constitutifs de la
Grèce, auxquels la France a pris part; de l'autre,
le mouvement unanime d'un peuple qui veut
modifier son gouvernement. Entre ces deux
points de vue, il n'y avait qu'une ligne à suivre :
laisser le peuple grec élire l'Assemblée qui doit
représenter la nation, et se maintenir d'accord
avec les puissances garantes, en respectant les
engagements signés en commun, c'est ce qu'a
fait loyalement le gouvernement de l'Empereur.

M. Drouyn de Lhuys ajoute que, sollicité
d'indiquer son candidat au trône de Grèce, le
gouvernement français n'a pas cru pouvoir le
faire, convaincu qu'en agissant ainsi, il exer-
cerait une pression morale; qu'il fausserait le ca-
ractère d'entière liberté des élections et violerait
les traités.

La couronne de Grèce, en effet, ne saurait
être considérée par la France, pas plus que par
l'Angleterre ou par la Russie, comme vacante,
tant que la nation hellénique n'aura pas désigné
un nouveau souverain, et tant que les trois puis-
sances ne se seront pas entendues pour le re-
connaître. Jusque-là, les engagements récipro-
ques conservent toute leur force.

Passant à l'ordre des faits, le ministre con-
state avec regret que, tandis que le gouvernement
de l'Empereur suivait avec confiance la voie qu'il
s'était tracée, le nom d'un prince appartenant à
l'une des trois puissances était mis en avant.

Loin d'être désavouée en Grèce, cette can-
didature y paraissait plutôt encouragée. Tout en
rendant justice aux qualités éminentes du prince

Alfred, et en appréciant les vives sympathies
dont il a été l'objet en Grèce, le gouvernement
français n'est pas disposé à admettre que l'éleva-
tion du prince au trône pût assurer la sécurité et
le bonheur de ce pays. L'Europe n'accepterait-
elle pas difficilement l'agrandissement d'influen-
ce qui en résulterait pour l'Angleterre? Les deux
autres puissances n'y verraient-elles pas la vio-
lation des traités? Enfin, la rupture de l'équili-
bre des forces en Orient et dans la Méditerranée,
n'entraînerait-elle pas des complications inévit-
ables?

Le ministre français pense que dans ces cir-
constances, le gouvernement anglais s'est peut-
être trop préoccupé d'une candidature qu'il
croyait avoir à redouter, et a voulu s'assurer des
garanties qui n'étaient pas nécessaires; il ajoute
que les inquiétudes auxquelles ces démarches
ont donné lieu, ne tarderont pas, il l'espère, à
se dissiper complètement.

Comptant sur la sagesse du gouvernement
britannique, et informé par son représentant à
Paris que l'Angleterre était prête à désavouer la
candidature du prince Alfred, si la Russie con-
sentait, de son côté, à admettre l'exclusion de
tout prince appartenant à la famille impériale
russe; convaincu, d'ailleurs, que cette dernière
puissance est prête à faire cette déclaration, le
ministre français ne voit plus d'obstacle à l'en-
tente des trois puissances, et il termine en expri-
mant le ferme espoir qu'il y aura entre elles un
parfait accord pour indiquer au choix de la Grèce
un prince qui puisse assurer sa prospérité sans
compromettre celle de l'Europe. (La France).

Les Grecs, dit le *Times*, croient de bonne foi
qu'ils peuvent avoir le prince Alfred pour roi,
malgré lui-même, malgré l'Angleterre, malgré
sa famille, malgré l'Europe. Dans quelques jours,
toute la population hellénique l'aura proclamé
roi. L'Angleterre n'est pas la seule à s'étonner de
ce fait. Quel désappointement pour la Russie après
les bons offices que cette puissance prodigue à la
Grèce depuis trente ans! Les Grecs regardent la
Russie avec crainte et défiance. Ils redoutent que
l'influence russe ne leur soit funeste. La conduite

des Grecs indique une confiance enfantine dans
leur propre enthousiasme. Le peuple s'imagine
que sa volonté exprimée par le fait accompli ne
rencontrera pas de résistance. On pouvait s'at-
tendre à voir les sympathies grecques s'adresser
à la France qui a délivré l'Italie et encouragé les
principautés Danubiennes. C'est vers l'Angleterre,
au contraire, que les Grecs se sont tournés com-
me un seul homme. — Havas.

D'après des renseignements privés reçus d'A-
thènes les élections s'accompliraient au milieu
du tumulte, des rixes et des désordres de tout
genre. Sur plusieurs points déjà, le sang aurait
coulé. La populace, poussée par des excitations
souterraines, s'est portée, dit-on, devant l'hôtel
de notre représentant. Notre drapeau a été res-
pecté, mais le contre-amiral Touchard, craignant
pour l'avenir, a mis à terre les compagnies de
débarquement de la *Zenobie* et du *Castiglione*
et nos marins protègent aujourd'hui le palais de
la légation française. Le commandant de la fré-
gate autrichienne *Novara* et le commandant de la
frégate russe *Amiral-Général* auraient agi de
même.

On pense que l'ancien roi de Portugal, père du
roi actuel, a quelque chance, en sa qualité de
prince de Cobourg, pour la candidature au trône
de Grèce, par suite du refus du prince Alfred
d'Angleterre.

On assure, dit une dépêche de Marseille, du
9 décembre, que le consul anglais a reçu une
dépêche directe de Grèce annonçant qu'il y a déjà
12,800 votes connus en faveur du prince Alfred.
— Il règne ici un violent mistral. La mer est très-
agitée. — Havas.

Le *Morning-Post* félicite le roi d'Italie d'avoir
résisté aux conseils tendant à la dissolution du
Parlement. Victor-Emmanuel a prouvé ainsi
son esprit constitutionnel. Les événements passés
et les circonstances actuelles sont un gage assuré
que l'Italie ne sera défaite ni par le parti d'action
représenté par Garibaldi, ni par le parti de l'in-
action que représente M. Ratazzi. — Havas.

FEUILLETON.

L'HÉRITAGE D'UNE BONNE ACTION.

(Suite.)

II.

Douze ans après, dans une maison du Faubourg-Mont-
martre, deux veuves habitaient, au septième étage, deux
petits logements qui s'ouvraient vis-à-vis l'un de l'autre
sur un palier étroit, de sorte qu'il leur était impossible,
en sortant ou en rentrant chez elles, de ne pas se voir,
et même de ne pas s'adresser la parole par suite du con-
tact forcé de ce proche voisinage. D'ailleurs, la distance
sociale qui sépare les locataires d'une même maison,
inconnus l'un à l'autre, disparaît souvent chez les gens
dont la position est humble, car la pauvreté, comme le
malheur, rapproche les hommes. Cependant, ces deux
ménages, quoique modestes, n'étaient point dénués de
tout. La propreté leur donnait un aspect riant. L'un
d'eux, surtout, révélait franchement l'aisance; on y en-
tendait souvent des rires joyeux, et une voix jeune
partait de là comme un chant d'oiseau.

La veuve Renaud avait un fils de seize ans, blond, aux
traits fins, au gai sourire, honnête et bon, heureux de
l'être et aimé de sa mère comme le seul espoir de sa
vie. L'enfant, car ce n'était encore qu'un enfant timide,

avait pour le travail un courage d'homme. Il gagnait déjà
dix-huit cents francs par an à tenir la caisse d'une mai-
son de commerce; le maître de cette maison, son bien-
faiteur, lui avait fait faire des études spéciales et lui té-
moignait, malgré sa jeunesse, beaucoup de confiance.

Voilà pourquoi, sûr de son avenir, l'enfant jetait cha-
que jour sa chanson joyeuse par-dessus les toits. Il s'ap-
pelait Paul et n'avait au cœur d'autre préoccupation que
le bonheur de sa mère. Il était fier de pourvoir à ses be-
soins par son travail; ce légitime orgueil doublait son
courage; il rapportait tout à cette pensée comme à une
affection unique.

Un soir, M^{re} Renaud lui dit :

— Un grand malheur menace nos voisines : M^{me} Viard
est mourante.

— Que va devenir sa fille ? s'écria Paul.

— Je ne sais. Je ne crois pas que M^{me} Viard laisse
beaucoup d'argent à sa chère Félicienne. Elle a dû être
heureuse autrefois, cela se voit; mais aujourd'hui bien
des choses manquent chez elle. Il y a si longtemps
qu'elle est malade. Les maladies sont ruineuses.

— Ma mère, dit Paul vivement, avez-vous pensé au
sort de cette pauvre Félicienne ? Orpheline à douze ans,
sans état, car elle a passé tout son temps à soigner sa
mère; sans ressources peut-être, car elle n'a pas de fa-
mille qui puisse se charger d'elle ? C'est horrible à pré-
voir, le malheur qui l'attend.

— Je crois, en effet, que M^{me} Viard est très-inquiète
de sa fille; elle l'a laissé entrevoir ce matin quand je suis
allée m'informer de sa santé.

— Félicienne est bien une charmante enfant, n'est-ce
pas ma mère ?

— Oui, mon fils, presque aussi bonne que toi, c'est
beaucoup dire.

— Tu me gâtes, dit Paul en embrassant M^{me} Renaud.
M^{me} Viard et sa fille, continua-t-il, ont l'air de per-
sonnes très-honorables. Si elles sont pauvres aujourd'hui
après avoir joui d'une position meilleure, ce ne doit pas
être par leur faute.

— Non certes. Le mari de madame Viard était négoc-
iant et en train de faire fortune quand il est mort il y
a dix ans. Mais tout ce qu'il possédait, engagé dans son
commerce, a perdu la moitié de sa valeur à sa mort entre
les mains de sa veuve, déjà malade à cette époque et
incapable de s'occuper d'affaires. Les marchandises du
défunt furent vendues à vil prix, et le produit de cette
vente n'ayant pas assuré à M^{me} Viard des revenus suffi-
sants, elle a attaqué et dévoré d'année en année son
petit capital.

Voilà comment elle en est arrivée à la pauvreté.

— Je suis content de savoir cela, dit Paul.

— Pourquoi donc, cher enfant ? Je ne te croyais pas
curieux.

— Ma bonne mère, reprit Paul en souriant avec finesse,

On mande de Turin, le 9 décembre. — La Gazette officielle annonce que le roi a nommé, par décret royal en date du 8 :

MM. Farini, président du conseil, Pasolini, ministre des affaires étrangères; Peruzzi, ministre de l'intérieur; Pisanelli, ministre de la justice; Minghetti, ministre des finances; Della Rovere, ministre de la guerre; Ricci, ministre de la marine; Ménabréa, ministre des travaux publics.

Le parlement est convoqué pour jeudi.

La Discussion déclare que MM. Farini et Minghetti représentent le programme politique auquel le pays veut rester fidèle. Elle fait quelques réserves sur M. Peruzzi, mais elle croit que, si la droite appuie franchement le cabinet, celui-ci sera solidement établi.

On parle beaucoup à Turin, d'un duel qui doit avoir lieu entre le général Pallavicino et Menotti Garibaldi. Les deux adversaires devaient, dit-on, partir le 9 au soir pour Bologne où aurait lieu la rencontre. — Havas.

La Gazette de l'Etoile, de Berlin, publie le document officiel suivant :

« Il y aura cinquante ans au mois de mars prochain, qu'à l'appel de mon père, le peuple prussien a pris les armes pour les grandes luttes de la guerre d'affranchissement. Je crois convenable qu'une fête soit instituée pour célébrer le commencement des hauts faits d'armes de cette époque qui a fourni à l'histoire de la Prusse ses plus brillantes pages, et pour rappeler l'établissement de la landwehr.

Il y aura cent ans, au mois de mars prochain que la guerre de sept ans a été terminée par la glorieuse paix de Hubertsburg, qui établit solidement la position de la Prusse comme grande puissance et pour laquelle nous devons encore aujourd'hui remercier Dieu. J'invite le ministère à me soumettre des propositions sur la manière dont ces fêtes doivent être célébrées.

« Signé : GUILLAUME. »

On écrit de Raguse, le 8 décembre. — Deux blockaus turcs sont terminés près de Bjelopanlovich. Le gouvernement du prince Nicolas fait faire le dénombrement des hommes en état de porter les armes dans la principauté. Dervisch-Pacha en Albanie et Abdi-Pacha en Herzégowine, refusent aux Monténégrins le blé qu'ils avaient promis. — Havas.

On apprend de Mexico que les violences, les emprisonnements et les bannissements se multiplient. Toutes les autorités mexicaines décrètent des contributions que l'on fait rentrer à coups de bâtons. Comofort n'est arrivé de San-Luis-de-Potosi à Mexico qu'avec la moitié de son armée. Ses soldats désertent en masse. La destitution d'Almonte a été un acte politique tendant à donner des garanties à toutes les opinions, mais Almonte et ses partisans sont toujours bien vus par le général français. — Havas.

Le président de la confédération helvétique et l'ambassadeur de France ont signé, à Berne, le 8 décembre, le traité relatif à la vallée des Dappes. La France reçoit la vallée moyennant la cession d'une portion de territoire équivalent. — Havas.

se, la curiosité peut être une qualité parfois.

Le malheur de Félicienne va être d'autant plus grand qu'il ne sera point mérité. Eh bien ! il me semble impossible de voir passer devant soi un aussi grand malheur sans lui tendre la main.

— Nous avons aidé la mère en voisins; j'ai bien prévu qu'il nous faudrait aussi aider la fille.

— Oh ! tu es bonne ! fit Paul; mais, pour aider cette enfant sérieusement, il faudra faire beaucoup. Elle n'aura plus de mère ! sans sa mère comment vivre ?

Ce fut au tour de M^{me} Renaud d'embrasser son fils.

— Malheureusement, nous ne sommes pas riches, dit-elle.

— Je travaillerai, reprit Paul, tu sais que je dois gagner bientôt deux cents francs par mois.

— Et tu crois, cher enfant, qu'on peut faire beaucoup avec deux cents francs par mois ?

— Je ne le sais pas, mère; mais je sens que nous ne pouvons laisser mourir cette pauvre veuve dans le désespoir, ni abandonner sa fille à son isolement. Si tu le voulais, nous irions ce soir même les consoler un peu.

M^{me} Renaud, attendrie, écoutait son fils les larmes aux yeux. Il l'entraîna dans la chambre de M^{me} Viard. La mourante en était réduite à habiter avec sa fille une seule chambre; un lit de sangle, replié le jour dans un

La Presse publie la circulaire du sénateur, préfet de la Seine, aux maires de Paris, concernant la révision des listes électorales qui, aux termes du décret réglementaire du 2 février 1852, doit être faite dans les 15 premiers jours du mois de janvier.

Ce document renferme les instructions les plus larges et les plus libérales. « Il importe essentiellement, dit l'honorable préfet, que la liste n'offre aucune omission. » Toutes les règles tracées par la circulaire ont pour but d'assurer cet important résultat.

Ces règles se divisent en deux catégories : les unes sont relatives au travail de la révision; les autres aux réclamations qui peuvent surgir une fois la liste terminée.

Les premières se résument dans ces mots : inscrire d'office tous les ayants-droit; et, pour savoir quels sont les ayants-droit, puiser à toutes les sources de renseignements qui sont à la disposition des maires : rôles des contributions, registre des décès, listes des individus frappés d'incapacité légale.

Dès que ce travail d'inscription sera achevé, les maires devront non-seulement faire droit aux réclamations qui seront élevées, mais encore faciliter aux réclamants la vérification des listes, et n'exiger à l'appui que les pièces indispensables, de telle sorte que personne ne puisse s'en prendre qu'à lui-même si son nom n'est pas inscrit sur les listes électorales.

« Le gouvernement et toutes les opinions honorables ont le même intérêt à voir établir des listes sincères, loyales et rigoureusement exactes. » Tel est le principe qui a dicté la circulaire. Il est impossible de porter plus loin, dans la pratique administrative, le respect du suffrage universel, et de prendre des mesures plus propres à en garantir la sincérité. (La France.)

FAITS DIVERS.

Par décret impérial, rendu sur la proposition du ministre de l'intérieur, M. le baron Haussmann, sénateur, préfet de la Seine, est élevé à la dignité de grand-croix de l'ordre impérial de la Légion-d'Honneur.

— Par décret impérial rendu sur la proposition du ministre d'Etat, M. Horace Vernet, membre de l'Institut, a été promu au grade de grand-officier de la Légion-d'Honneur.

— L'Opinion Nationale publie en tête de ses colonnes le texte d'un deuxième avertissement qui lui est donné par M. le ministre de l'intérieur, pour un article intitulé : le Martyre du parti clérical, de M. A. Guérout.

— Des expériences fort intéressantes viennent d'avoir lieu dans le port de Toulon, à bord de l'une des nouvelles chaloupes canonnières construites pour le service intérieur des fleuves et des arroyos de la Cochinchine.

Ces légers navires en fer, qui se divisent par tranches pour faciliter leur transport dans toutes les parties du monde, peuvent être remontés en trente-six heures, coque et machine, en ayant en place leur artillerie, leurs approvisionnements et leurs munitions, très-solidement installés dans des soutes éanches admirablement disposées.

— On apprend d'Alexandrie, que le 19 novembre, le steamer de la compagnie Péninsulaire,

coin, servait le soir au coucher de Félicienne. La chambre, petite, d'ailleurs, était encombrée par le désordre même qui y régnait ce jour-là. On voyait que la pauvre enfant, accablée par sa douleur, ou tout occupée des soins qu'elle donnait à sa mère, n'avait pu ranger divers objets sans cesse déplacés pour le besoin de la malade.

Quand M^{me} Renaud et son fils entrèrent, Félicienne, penchée sur le lit de sa mère, épiant dans les yeux de M^{me} Viard les progrès de son mal, et celle-ci pleurait en répétant :

— Mon enfant, ma pauvre enfant !

Paul, déjà ému, céda à cet élan de la jeunesse si sincère dans sa générosité spontanée. Il saisit la main de Félicienne, et, regardant la mourante, il s'écria :

— Elle sera ma sœur !

M^{me} Viard tressaillit; sa figure s'éclaira d'une joie tardive, et un fugitif sourire passa sur ses lèvres décolorées. Elle voulut parler et la voix lui manqua; dans un dernier effort, elle tendit la main à M^{me} Renaud, qui la serra dans la sienne comme pour ratifier la promesse de son fils.

(La suite au prochain numéro.)

Colombo, s'est perdu près de l'île Manifoy. Les passagers sont arrivés à Suez. Beaucoup de bagages ont été sauvés.

— On lit dans l'Union bretonne :

« Une jeune fille, Mélanie Résipont, habitant à Saint-Colombin, a failli être victime, ces jours derniers, d'un singulier accident. Elle venait de remplir une chaufferette avec du charbon, qu'elle mêla avec quelques morceaux de braise ardente. Afin d'activer la combustion, elle prit un soufflet et alla chercher un baril sur lequel elle s'assit pour être mieux à portée de sa chaufferette. Tout à coup le baril vola en éclats avec un bruit formidable, ébranlant toute la maison. On accourut, et il fut constaté que le baril contenait un demi-kilogramme de poudre de mine, à laquelle le feu s'était sans doute communiqué par la bonde restée ouverte. Mélanie Résipont en a été quitte pour une légère brûlure et une jupe déchirée. »

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DES

CANAUX D'IRRIGATION ITALIENS,

(CANAL CAVOUR),

Section du Pô au Tessin, le tout dans les provinces de l'ancien Piémont.

Président : M. le marquis DE CAVOUR; Vice-Présidents : MM. MANSEL, président de la Banque d'Agra et des Services-Unis; MINGHETTI, vice-président de la chambre des députés.

Emprunt de 55 millions 6 0/0.

INTÉRÊT ET AMORTISSEMENT GARANTIS PAR L'ÉTAT,

En 110,000 obligations de 500 fr. ou 20 livres sterling, remboursables par tirages annuels à fr. 525, ou 21 livres sterling en 50 ans, conformément aux statuts.

INTÉRÊT ANNUEL (par semestre, 1^{er} janvier et 1^{er} juillet) : 30 fr. payables à Turin, Paris, Bruxelles, Lyon et Marseille, ou 24 shellings sterling, payables à Londres en livres sterling, et à Francfort-sur-le-Mein, Amsterdam et Berlin, au cours.

GARANTIE DE L'EMPRUNT : 1^o Le capital actions déjà placé en totalité et garanti par l'Etat; — 2^o Les canaux domaniaux en plein rapport cédés à la compagnie par l'Etat; — 3^o La garantie spéciale de l'Etat pour le service de l'intérêt à 6 0/0 et de l'amortissement de cet emprunt.

Toutes les obligations seront revêtues de la signature d'un commissaire royal.

Souscription publique.

La Société Générale a l'honneur de prévenir le public qu'une souscription pour le placement de 110,000 obligations composant l'emprunt de 55 millions autorisé par les statuts, sera ouverte le mercredi 10 décembre, aux conditions suivantes :

PRIX DE SOUSCRIPTION : 480 fr. par obligation, jouissance du 1^{er} janvier 1863.

VERSEMENTS :
100 fr. en souscrivant;
100 fr. le 1^{er} avril 1863;
100 fr. le 1^{er} juillet 1863;
100 fr. le 1^{er} octobre 1863;
80 fr. le 1^{er} janvier 1864.

Les souscripteurs auront le droit de se libérer entièrement en souscrivant, avec escompte de 6 0/0. Dans ce cas, ils auront à verser seulement 465 fr. par obligation.

Les souscriptions seront reçues jour par jour, jusqu'à concurrence de la totalité de l'emprunt.

N.-B. — Sur ces 110,000 obligations, 12,900 sont déjà souscrites, avec l'autorisation du gouvernement, par des communes et des établissements de bienfaisance en Italie.

On souscrit :

A PARIS, chez MM. ÉMILE ERLANGER et C^{ie},
21, rue de la Chaussée
d'Antin;

A LYON, » MM. V. MORIN, PONS et MORIN;
A MARSEILLE » M. PAUL BLAVET;
A LONDRES, » MM. MASTERMAN, PETERS et C^{ie};
A BRUXELLES, » MM. DELLONE, TIBERGHEN et C^{ie};
A FRANCFORT-S/M » M. RAPHAEL ERLANGER;
» » MM. frères BETHMANN;
A BERLIN, » MM. MENDELSSOHN et C^{ie};
A TURIN, MILAN, GÈNES, LIVOURNE, GENEVE,
BERNE, chez les Banquiers de la Société (614)

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST.

Le concert, que nous avons annoncé dans notre numéro de mardi, a été donné le soir avec le concours de la troupe de M. Nestor.

Les deux comédies qui ont précédé le concert ont été assez bien interprétées par les acteurs.

M^{me} Adèle Fleury a rempli son rôle avec habileté et a trouvé de nombreuses sympathies dans

la société. — M^{me} E. Grain a été moins heureuse : le public, sans lui être hostile, ne lui a pas donné de nombreux témoignages d'approbation comme à M^{lle} Fleury; son jeu, son chant laissent, en effet, à désirer.

Après ces deux comédies, MM. Altavilla et Semler sont entrés en scène. Que dire de ces deux artistes qui ont été applaudis sur les théâtres de plusieurs capitales de l'Europe ! Ils possèdent un talent supérieur. M. Altavilla chante avec un goût remarquable, il accentue fort bien les morceaux, sa voix a une ampleur et une force qui lui permettent de produire les plus heureux effets. M. Semler, comme pianiste, a recueilli des applaudissements qui doivent lui être fort agréables. Sa cadence est fort douce, son doigté plein d'expression et sa vigueur a été particulièrement remarquée dans le *Galop Infernal* et le *Misère du Trovatore*.

Cette soirée, à laquelle ont assisté tous les dilettanti de notre ville, a été un triomphe pour M^{lle} Fleury d'un côté, et MM. Altavilla et Semler de l'autre.

Grâce à la généreuse initiative de M. le marquis de Dreux-Brézé, la conférence de St-Vincent-de-Paul ouvrira samedi prochain, 13, le fourneau économique.

Nous ne saurions trop féliciter la noble pensée qui a animé M. le marquis de Brézé. Les bienfaits de cette œuvre ont été vivement appréciés les années précédentes, et il y a tout lieu de croire que cette institution rendra, cette année encore, de non-moins grands services.

Le fourneau est établi rue du Puits-Tribouillet, (ancienne maison Chapuis).

La loi établissant un impôt sur les voitures et les chevaux sera exécutoire à partir du 1^{er} janvier 1863. Cet impôt est établi d'après le tarif suivant :

Paris : voitures à 4 roues, 60 fr. ; à 2 roues, 40 fr. ; cheval, 25 fr.

Communes de plus de 40,000 âmes : voitures à 4 roues, 50 fr. ; à 2 roues, 25 fr. ; cheval, 20 fr.

Communes de 20,000 à 40,000 âmes : voitures à 4 roues, 40 fr. ; à 2 roues, 20 fr. ; cheval, 15 fr.

Communes de 3,000 à 20,000 âmes : voitures à 4 roues, 25 fr. ; à 2 roues, 10 fr. ; cheval, 10 fr.

Communes de 3,000 âmes et au-dessous : voitures à 4 roues, 10 fr. ; à 2 roues, 5 fr. ; cheval, 5 fr.

Sont exceptés de la contribution :

- 1° Les voitures et les chevaux employés exclusivement ou en partie pour le service de l'agriculture ou d'une profession sujette à patente ;
- 2° Ceux possédés par les ministres des différents cultes ;
- 3° Ceux possédés en conformité des règlements du service administratif ;
- 4° Les juments et étalons.

MAIRIE DE SAUMUR.

PROLONGATION DE LA RUE BEAUREPAIRE.

D'un jugement rendu par le Tribunal civil de première instance de Saumur, sur les conclusions du ministère public, le 15 novembre 1862,

A été extrait ce qui suit :

Le Tribunal, après avoir entendu M. le Procureur impérial en ses conclusions, M. le Président en son rapport, fait publiquement à l'audience, et après en avoir délibéré ;

Vu : 1° le décret du 28 mai 1832, qui déclare d'utilité publique l'élargissement de la rue Beaurepaire, dans la ville de Saumur ;

2° Le procès-verbal de M. le Maire de Saumur, du 16 octobre 1862, attestant le dépôt, pendant huit jours, à la mairie de Saumur, du plan parcellaire des propriétés à exproprier, ainsi que la publication et l'affiche d'un avis administratif informant les intéressés ;

3° Le procès-verbal d'enquête ;

4° L'arrêté du préfet de Maine-et-Loire, du 28 novembre 1861, qui désigne les propriétés à occuper, dans la commune de Saumur, pour l'élargissement de la susdite rue ;

Attendu qu'aux termes des articles 1, 2, 11 et 13 de la loi du 3 mai 1841, les tribunaux peuvent, sur les réquisitions du Procureur impérial, prononcer l'expropriation pour cause d'utilité publique, lorsque cette utilité a été constatée et déclarée dans les formes prescrites ;

Attendu que ces formes ont été observées, Prononce l'expropriation, pour cause d'utilité publique :

D'une maison, sise à Saumur, rue d'Orléans, comprise sous le n° 458 du plan cadastral, section G., et appartenant à M^{me} veuve Bourgeois, ancienne marchande de graines à Saumur ;

Nomme M. d'Espynay, juge, magistrat-directeur du jury chargé de fixer les indemnités, et désigne M. Ducamp, juge-suppléant, pour le remplacer au besoin.

Ce qui sera exécuté, etc.

Pour extrait de la grosse, dûment en forme exécutoire, du jugement susdaté, dressé à Saumur, le 8 décembre 1862.

Le Maire,
LOUVET.

(622)

VILLE DE SAUMUR.

ABATTOIR.

ÉTAT des viandes abattues et livrées à la consommation du 8 novembre au 5 décembre 1862.

N° D'ORDRE.	NOMS des BOUCHERS et CHARCUTIERS.	BOEUF.		VACHES.		VEAUX.		MOUTONS.		PORCS.
		1 ^{re} qual.	2 ^e qual. maigres et médiocres.	1 ^{re} qual.	2 ^e qual. maigres et médiocres.	1 ^{re} qual.	2 ^e qual. maigres et médiocres.	1 ^{re} qual.	2 ^e qual. maigres et médiocres.	
BOUCHERS.										
MM.										
1	Remard.	» 4	» »	» »	» »	11 17	» »	18 34	» »	» »
2	Morisseau.	» 4	» »	» 6	» »	19 24	» »	18 44	» »	» »
3	Touchet.	1 4	» »	» 1	» »	11 15	» »	20 21	» »	» »
4	Poisson.	1 6	» »	1 9	» »	22 30	» »	16 65	» »	» »
5	Groleau.	» »	» »	» 3	» »	1 9	» »	» 25	» »	» »
6	Lanier.	» »	» »	» 4	» »	4 9	» »	1 36	» »	» »
7	Corbineau.	» 5	» »	» 5	» »	16 27	» »	11 86	» »	» »
8	Sechet.	» 5	» »	» 1	» »	9 18	» »	14 27	» »	» »
9	Prouteau.	» »	» »	» 3	» »	3 8	» »	5 13	» »	» »
10	Chalot.	» »	» »	» 4	» »	5 8	» »	1 30	» »	» »
11	Pallu.	» 2	» »	» 2	» »	3 8	» »	» 33	» »	» »
—										
CHARCUTIERS.										
MM.										
1	Millerand.	» »	» »	» »	» »	» »	» »	14 7	» »	» »
2	Baugé.	» »	» »	» »	» »	» »	» »	1 2	» »	» »
3	Lecomte.	» »	» »	» »	» »	» »	» »	7 6	» »	» »
4	Milsonneau.	» »	» »	» »	» »	» »	» »	4 4	» »	» »
5	Touchet.	» »	» »	» »	» »	» »	» »	4 4	» »	» »
6	Quantin.	» »	» »	» »	» »	» »	» »	3 4	» »	» »
7	Sève.	» »	» »	» »	» »	» »	» »	8 1	» »	» »
8	Moreau.	» »	» »	» »	» »	» »	» »	14 7	» »	» »
9	Cornilleau.	» »	» »	» »	» »	» »	» »	7 3	» »	» »
10	Marais.	» »	» »	» »	» »	» »	» »	7 2	» »	» »
11	Groleau.	» »	» »	» »	» »	» »	» »	2 4	» »	» »

Pour chronique locale et faits divers : P. GODET.

DERNIÈRES NOUVELLES.

New-York, 29 novembre. — Les confédérés ont attaqué Newburn, dans la Caroline du Nord ; ils ont été repoussés.

Les confédérés ont concentré des forces à Tullahoma (Tennessee) pour résister au corps de Rosenkranz qui est parti de Nashville.

Un grand meeting démocratique a eu lieu à New-York. Les orateurs ont engagé le gouvernement à poursuivre vigoureusement la guerre et à rétablir la Constitution. Ils ont exprimé l'espérance de voir le Nord et le Sud unis de nouveau et en état d'attaquer l'Angleterre. L'Angleterre est l'objet de dénonciations continuelles dans les réunions populaires, et les sentiments exprimés contre cette puissance paraissent rencontrer l'approbation publique.

La Tribune dit avoir appris de bonne source à Washington, que l'amiral anglais Milne s'est mis à la poursuite du corsaire confédéré *Alabama*. — Havas.

Le Journal *La France* vient de conquérir une situation qui est sans précédents dans la Presse. Dès ses débuts, c'est-à-dire en trois mois, son tirage normal s'est élevé à 15,000 et depuis, il ne cesse d'augmenter quotidiennement. Enfin, le chiffre de ses annonces a dépassé le chiffre de 50,000 francs par mois, ce qui est un fait sans précédents.

Ce succès explique suffisamment les attaques dont *La France* a été l'objet de la part de tous les grands journaux de Paris, sans exception aucune. Il donne en même temps la mesure de sa valeur.

Fondé par une réunion de Sénateurs, de Députés, de Membres de l'Institut, de Professeurs éminents des Facultés, d'Agronomes et de Propriétaires fonciers, le Journal *La France* traite à fond, et au jour le jour, aussi bien les questions politiques que toutes celles qui se rattachent aux grands intérêts matériels du pays.

Les principes franchement LIBÉRAUX et sagement CONSERVATEURS qui président à la direction POLITIQUE du Journal, sont exposés dans des lettres que M. le vicomte

de la GUÉRONNIÈRE, sénateur, adresse au Rédacteur en chef de *La France* chaque fois qu'une question de premier ordre préoccupe l'opinion publique. Deux de ces lettres, traitant de la *Politique intérieure* et de la *politique extérieure*, ont déjà paru dans le mois d'août ; trois autres ont été publiées dans le mois de septembre, sous les titres suivants :

L'ABANDON DE ROME ;
L'INTÉRÊT DE LA FRANCE DANS LA QUESTION ITALIENNE ;
L'EUROPE ET LA PAPAUTÉ.

Quatre autres sont annoncées ; en voici les titres :

DE L'ACCORD ENTRE LA POLIQUE INTÉRIEURE ET LA POLITIQUE EXTÉRIEURE ;
DE LA LIBERTÉ DE LA PRESSE ;
DES RAPPORTS DE L'ÉGLISE ET DE L'ÉTAT ;
DE LA LIBERTÉ DANS LES ÉLECTIONS.

L'Economie sociale et politique, la Statistique, l'Agronomie, les Sciences pures et appliquées, les Théâtres, la Chronique des salons, des modes et du monde en général, etc., etc., ont des rédacteurs spéciaux et de premier ordre.

Depuis mardi dernier, la *France* a commencé la publication de :

La Comtesse de Silva, par M. Paul DELTUP. Immédiatement après elle publiera :
La belle Vénétia, par M. REYNOLDS.
Zene Cabral, par Gustave AYMARD.
Les Jaloux, par M. DE GONDRECOURT.
Un Roman, par M. Léon GOZLAN.
Chaque semaine, la *France* publie :
Le samedi, un *feuilleton Scientifique*, par M. L. FIGUIER.
Le dimanche, un *feuilleton de Théâtres*, par M. P.-A. FIORENTINO.
Le lundi un *Courrier de Paris*, par M. DE PÈNE.

Elle publie, en outre, plusieurs fois par semaine, Des articles de **Variétés littéraires et scientifiques**, par des membres de l'Institut, d'éminents professeurs de nos Facultés et divers autres écrivains.

Chaque jour un BULLETIN AGRICOLE, INDUSTRIEL et COMMERCIAL rédigé par M. JOURDIER-DECROMBECQUE, résume le mouvement des principales places, la situation exacte des cours d'une manière tout-à-fait exceptionnelle, elle et cela très-souvent. Ainsi *La France*, qui paraît à 4 heures, donne, outre les cours quotidiens de la place de Paris, de la veille et de l'après-Bourse, ceux du jour même à midi. Elle donne encore, et cela assez fréquemment, des dépêches de *Liverpool*, de *Manchester*, du *Havre*, de *Mulhouse*, de *Marseille*, de *Bordeaux*, etc., etc., datées du matin et quelquefois de 2 heures du soir.

Ce qui précède n'est plus un programme, c'est un fait accompli : les preuves sont faites et *LA FRANCE* est en mesure de les continuer. Malgré une situation aussi exceptionnelle, les prix d'abonnement sont à peu près les mêmes qu'aux autres journaux.

On s'abonne chez tous les libraires, aux bureaux de poste ou au siège du Journal *LA FRANCE*, 10, Faubourg-Montmartre, à Paris.

Les annonces sont reçues : Et aux bureaux du Journal, et chez M. Dupont, régisseur des annonces de *LA FRANCE* et de *L'OPINION NATIONALE*, rue Coq-Héron, n° 5, à Paris.

Lorsqu'un consommateur a mis la main sur un cosmétique parfait, il fait avec lui un long bail qu'il ne se décide pas facilement à résilier : c'est ce qui arrive, par exemple, pour l'eau tonique et la pommade des châtelines de CHALMIN. Ces deux excellentes compositions, renommées depuis longtemps, l'une pour arrêter la chute des cheveux, l'autre pour en conserver la souplesse et leur donner du brillant, comptent les plus éclatants succès qu'on puisse signaler en parfumerie. En effet, que de magnifiques chevelures ces merveilleux produits ont conservés et embellies ! Que de belles clientes ils ont consolés en les rassurant sur le sort de cet ornement naturel auquel toute femme du monde tient par dessus tout ! (623)

BULLETIN FINANCIER DE LA SEMAINE.

Les demandes se sont-elles produites avec empressement pour la rente, les Crédits mobiliers français et espagnols, et quelques grandes valeurs, qu'un mouvement irrésistible de reprise a immédiatement favorisés. Mais bientôt plusieurs acheteurs, dominés par l'hésitation ont ajourné leurs opérations, et la tenue du marché s'est affaiblie. Cependant, quoique le courant des affaires se fût sensiblement restreint, les achats, déterminés par une action en baisse, ont contrebalancé et au-delà la quantité des offres, le cours de la rente a regagné une notable avance, et celui des principales valeurs a suivi l'impulsion.

La Compagnie générale immobilière, fondée en 1854, émet 37,600 actions de 500 fr. pour libérer ses immeubles sur lesquels elle redoit sept millions, ce qui représente une valeur de neuf millions et pour faire des constructions sur les 20,000 mètres de terrain qu'elle possède ; ce placement assure des avantages considérables.

D'après les calculs les plus sérieux, que tout le monde peut vérifier, la revente d'une partie des immeubles construits et à reconstruire permettrait aux intéressés un partage de plus de sept millions, tout en conservant tout

le capital de la société augmenté de cinq millions de francs.

Les actions peuvent donc attendre une plus-value notable (celles de la Compagnie immobilière de Paris sont à plus de 420 0/0 de prime.)

La compagnie étant en commandite les actionnaires ne sont pas, comme dans les sociétés civiles, responsables au-delà de la mise de fonds.

Au fur et à mesure des versements, les immeubles seront entièrement libérés; par ce moyen les actionnaires

en seront réellement propriétaires et trouveront toujours ainsi la représentation de leur argent. C'est donc là, on le voit, une affaire des plus sérieuses et des plus solides, un véritable placement de père de famille, offrant à la fois la sécurité de l'hypothèque et un produit des plus rémunérateurs. Le mode du versement convient surtout à la petite épargne, puisque l'on n'a que 25 fr. à verser en souscrivant (chez M.M. Archambault-Chantrot et C^e, banquiers, 4, rue de la Vuillière) et 25 fr. de mois en mois jusqu'à parfait paiement. — Dutil.

BOURSE DU 9 DÉCEMBRE.

3 p. 0/0 baisse 10 cent. — Fermé à 70 55

4 1/2 p. 0/0 hausse 40 cent. — Fermé à 98 00

BOURSE DU 10 DÉCEMBRE.

3 p. 0/0 baisse 15 cent. — Fermé à 70 40.

4 1/2 p. 0/0 baisse 50 cent. — Fermé à 97 50

P. CODET, propriétaire-gérant.

ANNONCES LEGALES.

La publication légale des actes de société est obligatoire pour l'année 1862, savoir :

Pour l'arrondissement de Saumur, dans l'*Echo Saumurois* ou le *Courrier de Saumur*.

Étude de M^e HENRI PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

VENTE MOBILIÈRE

POUR CAUSE DE DÉPART.

Le dimanche 14 décembre 1862, à midi, il sera procédé, par le ministère de M^e Plé, commissaire-priseur, dans la maison de M. Besnier, propriétaire à Saumur, rue du Collège, n^o 2, à la vente publique aux enchères d'objets mobiliers.

Il sera vendu :

Lits, tables de salle à manger, guéridon, canapé, fauteuils, bureau, tables, chaises, armoire, vases à fleurs, flambeaux, quantité de belles fleurs en pots, 600 bouteilles vides, vieux fûts, batterie de cuisine et beaucoup d'objets.

On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

A VENDRE

OU A LOUER

Pour entrer en jouissance immédiatement,

L'AUBERGE

DU

CHAPEAU-ROUGE

Sise au bourg de Villebernier.

Pour traiter, s'adresser à M. CONSTANT-CHOLLET, qui l'exploite. (619)

A VENDRE

UN CHEVAL

de 5 ans; taille 1 mètre 50 cent., propre à la selle et à la voiture.

S'adresser au bureau du Journal.

A LOUER PRÉSENTEMENT

Ou pour la St-Jean,

DEUX MAISONS, avec magasins, écuries, remises et greniers, le tout dans un seul tenant, sur les Ponts, maison Duvau-Girard fils. (447)

FOYERS POUR CHEMINÉES,

POÊLES ET CALORIFÈRES.

La plus mauvaise cheminée cesse immédiatement de fumer par la pose de l'appareil MOUSSERON. (Garantie sur facture.)

Seul dépôt à Saumur, chez GOUBY aîné, poëlier, place Saint-Pierre.

M. RIELLANT,

Mⁱⁿ DENTISTE

Professeur de prothèse dentaire, ancien chef d'atelier de la maison des docteurs Steven et Wouilsson, dentistes de Londres.

A l'honneur de prévenir le public qu'il a fondé à Saumur un nouvel établissement de dentiste, ce qui lui avait été demandé par plusieurs personnes notables de cette localité. Son cabinet d'opération et son atelier de prothèse sont situés quai de Limoges, maison Sartoris, n^o 157, au 2^e étage, à Saumur.

M. RIELLANT traite toutes les affections des dents et de la bouche, cautérise les dents, les aigrit, les obture, les lime, les égalise, fait l'ablation des parties cariées, nettoie et blanchit les dents, fait l'évulsion de celles qui sont cariées à un trop haut degré; il place des dents artificielles, dont les ressorts inaperçus ne peuvent déceler l'artifice, que l'on peut enlever et replacer à volonté sans nuire à leur solidité: telles que pièces partielles, dentier en tout genre, pièces et dentier à base de caoutchouc vulcanisé couleur gencive, et tout ce que l'art dentaire peut offrir de plus nouveau, de plus solide et d'un usage facile pour la mastication.

Garantie pour un temps moral.

Les indigents sont opérés gratuitement.

A CÉDER

FONDS

DE MERCERIE ET BONNETERIE

En gros.

S'adresser au bureau du journal.

A LOUER

UNE MAISON

Rue Bodin.

S'adresser à M^{me} Aubelle, au Pont-Fouchard. (602)

ETRENNES.

BAZAR SAUMUROIS,

Rue d'Orléans, 21.

M. AVRILLON, devant quitter Saumur prochainement, prévient le public qu'il a un assortiment très-varié de jouets d'enfants, qu'il désire écouler promptement et qu'il vendra avec une réduction de prix considérable.

On trouvera également chez lui, à des conditions exceptionnelles: cravates, cache-nez, parfumerie, ganterie, porte-monnaie, etc., etc.

ON DEMANDE une tenue de livres, pouvant occuper trois heures par jour.

S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE une DAME ou DEMOISELLE connaissant le commerce de nouveautés.

S'adresser au bureau du journal.

ODONTINE ET ELIXIR ODONTALGIQUE

Rue Saint-Honoré, 154, à Paris

Le savant professeur, membre de l'Académie de médecine, qui a composé ces dentifrices, a fait une découverte réellement utile à l'hygiène de la bouche, c'est l'Odontine et l'Elixir odontalgique entretiennent la pureté de la bouche, blanchissent les dents (sans en altérer l'émail), en préviennent et en arrêtent la carie.

DÉPÔT CHEZ LES PRINCIPAUX PARFUMEURS

A Saumur, M. BALZEAU-PLISSON, parfumeur. (190)

M. GARREAU-MURAY,

Epieter, rue du Puits-Neuf, à Saumur.

Maison particulièrement recommandée pour l'approvisionnement des spécialités suivantes.

CAFÉ DES GOURMETS

Nous prions instamment les consommateurs de ce délicieux café, d'exiger des boîtes portant le titre de Café des Gourmets et la signature « Trebuchet frères. » — Nous désavouons toutes les boîtes de fer-blanc et tous les cafés qui n'auraient pas cette signature et ce titre.

AVIS IMPORTANT.

Un demi-kilog. CAFÉ DES GOURMETS fait 80 fortes tasses. — C'est donc cinq tasses pour 52 grammes. — Une tasse de notre excellent café ne coûte par conséquent que 5 centimes. Résultats: 1^o vive et transparente coloration; 2^o économie de moitié; 3^o qualité hautement supérieure à celle de tous les cafés du commerce; goût exquis; arôme superfin.

CHOCOLAT DES GOURMETS

Nous avons fait nos CHOCOLATS pour les TROIS MILLIONS de Gourmets qui, depuis douze ans, sont fidèlement attachés à notre café. — Nos chocolats sont les plus fins, les plus hygiéniques, les plus savoureux. — Nous ne visons pas à faire leur réputation par les moyens factices de la publicité; une seule ambition nous guide: c'est de séduire nos trois millions de clients par la perfection et l'excellence de leurs qualités. Les plus hauts et les plus flatteurs témoignages consolident chaque jour notre succès.

TAPIOCA DES GOURMETS

Notre TAPIOCA est garanti pur du Brésil; aucun ne peut rivaliser avec lui par la blancheur, la saveur, la pureté et ses propriétés éminemment nutritives. Les vrais gourmets ne confondent pas notre Tapioca avec une foule de Tapiocas indigènes, de féoule, etc. — Nous déclarons le nôtre pur du Brésil et exempt de toutes pâtes étrangères. — Il est renfermé dans d'élégants cartonnages, très-commodes pour les ménages. Son prix n'en est pas plus élevé, et sa qualité est à la hauteur de son titre.

LA FRANCE

GRAND JOURNAL DU SOIR,

POLITIQUE, SCIENTIFIQUE ET LITTÉRAIRE,

LA FRANCE EST AUSSI UN JOURNAL

AGRICOLE, COMMERCIAL ET INDUSTRIEL.

Directeur-Gérant: M. D. POLLONNAIS, membre du Conseil-Général des Alpes-Maritimes.

LA FRANCE, fondée par une réunion de Sénateurs, de Députés, de membres de l'Institut, des Conseils-Généraux et des Chambres de commerce, a atteint en moins de deux mois un développement qui atteste la puissance des idées libérales et conservatrices qu'elle représente.

La politique qu'elle a soutenue avec une loyale indépendance dans ses questions intérieures et extérieures s'est trouvée conforme à celle que le Gouvernement Français a adoptée.

LA FRANCE a inséré déjà une série de lettres adressées à son rédacteur en chef, sur les sujets les plus importants, par M. le Vicomte de LA GUERONNIÈRE, Sénateur, dont les inspirations et la collaboration sont acquises au journal.

Des travaux scientifiques et littéraires de la plus haute portée, sont régulièrement publiés par des membres de l'Institut et des écrivains éminents.

LA FRANCE publie régulièrement:

Le samedi soir, sa Semaine scientifique, par M. FIGUIER;

Le dimanche, un feuilleton de Critique théâtrale, par M. FIORENTINO;

Le lundi, une Causerie de la semaine, par M. HENRY DE PÈNE;

Tous les jours, un Bulletin agricole, commercial et industriel, par M. A. JOURDIER DECROMBECQUE;

Les autres jours de la semaine, un feuilleton-roman.

Après la *Maison Rose*, qui est en ce moment en cours de publication, viendront successivement:

La comtesse Sylvia, par M. Paul DELTUP;

Les Jaloux, par M. DE GONDREAU;

La belle Venetia, par M. REYNOLDS;

Un roman par M. L. GOZLAN.

APRÈS TROIS MOIS D'EXISTENCE, LE TIRAGE NORMAL DE LA FRANCE EST ARRIVÉ AU CHIFFRE DE 15.000.

On s'abonne aux Bureaux du journal LA FRANCE, n^o 10, Faubourg Montmartre, à Paris. — Envoyer un mandat sur la poste ou sur Paris, à vue, à l'ordre du Directeur-Gérant. — On s'abonne aussi chez tous les Libraires et aux Bureaux des Messageries.

PRIX DE L'ABONNEMENT:

	PARIS:	DÉPARTEMENTS:
3 mois.	13 fr. 50	3 mois. 16 fr. »
6 mois.	27 »	6 mois. 32 »
1 an.	54 »	1 an. 64 »

Pour l'étranger, ajouter les frais de poste au prix de l'abonnement.

Pour les ANNONCES, s'adresser aux Bureaux du journal, ou à M. DUPORT, Régisseur des ANNONCES de LA FRANCE et de L'OPINION NATIONALE, rue Coq-Héron, 5, à Paris.

Saumur, P. CODET, imprimeur.